
Station de lavage des bateaux en démonstration à Venise-en-Québec

Bedford, 17 août 2020 – L'Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi installera une station de lavage mobile à Venise-en-Québec pour la fin de semaine du 22 et 23 août. Cette station de lavage est prêtée par le Ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs pour aider l'Organisme dans la lutte aux espèces exotiques envahissantes (EEE).



Images : station de lavage du ministère de la faune et mise à l'eau à Venise-en-Québec où l'employée de l'Organisme de bassin versant est postée

Laver son embarcation pour protéger nos lacs

Les espèces exotiques envahissantes posent un risque sérieux pour les lacs et leurs riverains. L'introduction de ces espèces peut mettre en danger l'écosystème des plans d'eau touchés, ce qui affecte inmanquablement les activités qu'on peut y pratiquer, comme la pêche ou la baignade. C'est toute une économie locale, voire régionale, qui peut être mise à mal par l'introduction de ces espèces.

C'est dans ce contexte que le lavage systématique des embarcations devient donc un important rempart à l'invasion d'espèces exotiques envahissantes. Il est démontré que le transport d'une embarcation d'un lac à un autre est un facteur important d'introduction de ces espèces dans de nouveaux milieux. Le lavage des embarcations, ou à défaut, l'inspection et le retrait des EEE est

donc une habitude simple que tous les propriétaires d'embarcations nautiques devraient intégrer avant de se déplacer d'un plan d'eau à l'autre.

La réglementation en renfort

Constatant que la sensibilisation n'a pas suffi à empêcher la présence d'espèces exotiques envahissantes, de nombreuses municipalités du Québec ont décidé de rendre obligatoire le lavage des embarcations. Située à l'extrémité nord du bassin versant de la baie Missisquoi, la municipalité d'Eastman vient de passer un règlement en ce sens au début du mois d'août, imitant ainsi plusieurs municipalités de la MRC Memphrémagog. Ce règlement concerne tous les plans d'eau se trouvant totalement ou partiellement dans les limites du territoire municipal.

Aucun règlement similaire n'existe pour les municipalités autour de la baie Missisquoi, d'où l'importance pour l'Organisme de bassin versant de faire de la sensibilisation avec cette station de lavage mobile. Pour la durée de la saison estivale, l'Organisme a aussi une employée à la mise à l'eau de la Pourvoirie Courchesne, à Venise-en-Québec, qui procède à l'inspection des embarcations à l'entrée et la sortie du lac. Depuis le 9 juillet plus de 700 bateaux ont été ainsi inspectés.